

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-sixième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 11 – 15 janvier 2016

Questions administratives et financières

Administration et finance

Questions financières

RAPPORT SUR LES PROPOSITIONS DE SCÉNARIOS BUDGÉTAIRES POUR 2017-2019

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Aperçu

2. Le programme de travail et le budget proposés seront présentés selon la même configuration que ceux soumis à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties de 2013 (CoP16) et seront de même ajustés à la structure du Secrétariat et à ses actions.
3. Les lignes budgétaires de fonctionnement et la plupart des actions seront maintenues avec si besoin quelques ajustements pour des actions particulières. Les actions proposées seront la continuation des celles mises en place dans la période actuelle 2014-2016, en tenant compte des leçons tirées de l'expérience ainsi que des résultats obtenus pendant cette période.

Propositions budgétaires

4. Le Secrétariat propose de présenter trois scénarios de budgets à la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP17). Ils seront formés des éléments suivants :
  - a) Croissance nominale zéro: Ce scénario envisage un budget de fonctionnement maintenu en valeur nominale à son niveau actuel, 2014-2016, y compris les niveaux actuels en personnel et frais de fonctionnement. L'estimation des coûts salariaux reposera sur les coûts salariaux normalisés des Nations Unies pour 2016, version 2, en date du 3 mars 2015, ajustés à la hausse de 4% par an sur les coûts salariaux normalisés de 2016. Les coûts salariaux normalisés appliqués seront soumis à révision par le quartier général des Nations Unies au début 2016.
  - b) Croissance réelle zéro: Ce scénario conserve le même niveau de personnel mais passe par une augmentation des coûts de fonctionnement sur la base d'une analyse des dépenses effectives pendant la période 2014-2015, plus particulièrement afin de refléter les coûts effectifs de traduction des documents présentés aux sessions des organes administratifs et comités scientifiques. Il utilisera également les coûts salariaux normalisés des Nations Unies pour 2016, version 2, en date du 3 mars 2015, ajustés à la hausse de 4% par an.
  - c) Croissance progressive: Ce scénario part de celui de croissance réelle zéro avec une faible augmentation progressive du nombre de postes (à déterminer), essentiellement pour des personnels programmatiques aux niveaux P-2/P-3 pour la mise en œuvre du programme de travail. L'augmentation modeste du nombre de postes du Secrétariat tient au fait que les ressources humaines ont diminué alors que le nombre des tâches liées à l'accomplissement du programme de

travail augmentait et continue d'augmenter, à savoir une progression du nombre des Parties, des sessions plus importantes des organes de gestion et des comités scientifiques et donc l'augmentation du travail d'organisation et de préparation, y compris le nombre de documents à traduire ; une progression du nombre de décisions et résolutions adoptées à chaque session de la Conférence des Parties qui doivent être mises en œuvre au cours de la période à venir, et le niveau toujours plus élevé de l'intérêt manifesté envers la Convention dans de multiples secteurs et à tous les niveaux.

5. Pour les scénarios 2 et 3, les chiffres indiquant une progression du nombre de délégués participant aux diverses sessions (annexe 1), une progression du nombre des Parties entre 2000 et 2015 (annexe 2) et le nombre des postes permanents et des postes pourvus au Secrétariat (annexe 3), serviront à préparer les estimations des coûts pour 2017-2019.
6. Tous les scénarios proposés incluront les coûts salariaux et non-salariaux qui seraient financés par le fonds d'affectation spéciale (CTL) ou par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL) de la Convention.
7. S'agissant des ressources humaines, l'élaboration des propositions pour la période 2017-2019 sera fondée sur les hypothèses suivantes :
  - a) L'âge de la retraite sera fixé à 65 ans pour toutes les personnes recrutées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (conformément à la résolution de l'Assemblée générale 67/257 relative aux ressources humaines) ;
  - b) Pour les membres du personnel en place, la règle actuelle de l'âge de la retraite à 60 ou 62 ans continuera de s'appliquer. Il convient de noter qu'une proposition de repousser cet âge à 65 ans sera débattue à la 70<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale et une décision devrait intervenir avant la fin 2015 ; et
  - c) Le dispositif relatif à la mobilité de tous les membres des personnels recrutés à l'international, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera sans incidence sur les coûts et devra comprendre une mobilité géographique tous les quatre à sept ans, selon le lieu d'affectation, conformément au dispositif affiné de mobilité organisée du Secrétaire général approuvé par l'Assemblée générale dans la résolution 68/265. Les scénarios actuels n'incluent pas le renchérissement des coûts nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de mobilité. Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour couvrir les frais de voyage et d'installation des membres du personnel.
8. Les contributions des Parties seront basées sur le barème des quotes-parts établi par les Nations Unies pour 2016-2018 qui doit être adopté par l'Assemblée générale fin décembre 2015.
9. Avec l'entrée en vigueur du nouveau système administratif et financier, Umoja, le quartier général du PNUE a signalé que les coûts de fonctionnement à venir du système, à savoir licence d'utilisateur et coûts de connexion, devront être absorbés par chaque bureau. A ce jour, aucune estimation de ces coûts n'a été fournie et le Secrétariat va continuer de demander des éclaircissements à ce sujet pour pouvoir les inclure dans les scénarios budgétaires proposés.
10. Conformément aux dispositions du paragraphe 23 du Mémoire d'accord entre le Comité permanent de la CITES et le Directeur exécutif du PNUE, le Secrétariat communiquera le projet de scénarios budgétaires au directeur exécutif « pour étude et commentaires relatifs à toute question relevant directement du rôle et des fonctions du directeur exécutif, avant que le projet final de budget ne soit soumis par le secrétaire général, pour examen, à la Conférence des Parties ».
11. Les trois scénarios pour le programme de travail et le budget proposés pour la période 2017-2019 seront mis en ligne dans les trois langues officielles de la Convention 150 jours avant la session de la Conférence des Parties de 2016.

#### Recommandation

12. Le Secrétariat invite le Comité permanent à :
  - a) examiner ce rapport; et
  - b) donner son avis sur les scénarios budgétaires proposés et sur la préparation des discussions budgétaires à la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.

Annexe 1: Participants aux sessions des organes de gestion et comités scientifiques

Annexe 2: Nombre de Parties à la CITES

Annexe 3: Nombre de postes au sein du Secrétariat de la CITES